

COMMUNE LE MOURET

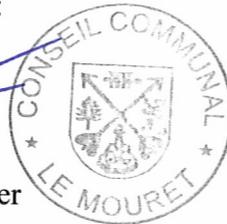
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 16 décembre 2020

à la Halle de Gymnastique

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le Syndic :


Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2020 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

2. Budget 2021. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

Le message du Conseil communal sur les investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Administration scolaire – canapé forestier

2.2.2 Centre sportif – pose d'un grillage

2.2.3 Centre sportif – remplacement du rideau de séparation dans la halle de gym

2.2.4 Routes – aménagement mobilité douce, centre sportif - quartier Le Pafuet

2.2.5 Routes – réfection du chemin de Bonchera, Montévraz

2.2.6 Routes – inventaire des routes AF

2.2.7 Routes – crédit d'étude pour la réfection de la route de Montécu, Bonnefontaine

2.2.8 Edilité – remplacement chargeuse

2.2.9 Eau potable – remplacement conduite eau potable Le Misely, Essert

2.2.10 Epuration – crédit d'étude infrastructures souterraines et mise en séparatif, centre du village de Bonnefontaine

3. Reprise du collecteur eaux usées du Garage Kolly au domaine communal

4. Modifications de l'article 30 des statuts du RSS (Réseau Santé Sarine)

Les statuts ne seront pas lus; ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

5. Informations

6. Divers

L'assemblée communale se déroulera dans le respect des règles d'hygiène préconisées par l'OFSP. Le port du masque étant obligatoire durant toute l'assemblée.

Le Conseil communal

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux budgets 2021.

Merci d'avoir respecté et de respecter les mesures sanitaires, le port du masque étant obligatoire durant l'assemblée. Seuls les conseillers communaux, qui s'expriment au micro, peuvent s'ils le souhaitent, l'enlever.

La convocation a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2021, le budget des investissements 2021. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

M. Michel Clément demande le report à une autre assemblée du point 2.2.4 Routes – aménagement mobilité douce, centre sportif – quartier Le Pafuet, car aucune discussion n'a eu lieu, ni aucune convention n'a été signée avec lui. Seule une séance d'information avec le service de la mobilité a été organisée. De plus, en date du 18 décembre 2018, une vision locale a eu lieu en présence des services de l'Etat, de deux représentants de la commune, son fils Nicolas et lui-même. Il avait été convenu uniquement un cheminement piétonnier avec moins d'emprises de terrain agricole. Cependant, aucune entente n'a été trouvée au sujet de l'indemnisation.

M. Le Syndic prend note de la demande de M. Michel Clément et met au vote sa proposition qui est acceptée par 30 oui et 15 non.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. Le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme le scrutateur : M. Roger Marthe

Le comptage n'est pas fait, étant donné que nous avons un listing des gens présents. Cette liste sera détruite 14 jours après la fin de l'assemblée.

Personnes présentes : 66

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 1

Personnes aptes à voter : 65

Majorité absolue : 33

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : M. Werner Halter
M. Nicolas Kolly

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2020 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2020 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2020

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. Eric L'Eplattenier informe l'assemblée qu'avant de passer en revue ce budget de fonctionnement, il présente le contexte dans lequel il a été établi. Il y a, bien évidemment, le contexte sanitaire qui nous oblige toutes et tous à se réorganiser, comme vous avez pu notamment le constater en entrant dans cette salle. Ce contexte sanitaire a des incidences financières, tant pour nos recettes qui sont en baisse que pour nos dépenses qui sont également impactées.

En effet, la pandémie affecte autant les revenus des personnes physiques que ceux des entreprises, via les fermetures imposées, les RHT voire les pertes d'emploi et le chômage qui peut en découler. Quant aux charges, on peut citer autant les moyens de désinfection en terme de matériel que les heures consacrées à cette activité, et ce à tous les niveaux. Il y a également les réformes fiscales qui ont et qui vont encore déployer leurs effets, tant au niveau cantonal et par répercussion au niveau communal. Il y a bien sûr la réforme fiscale pour les entreprises entrée en vigueur en 2020 déjà et les baisses fiscales décidées par l'Etat de Fribourg pour les personnes physiques cette fois avec une entrée en vigueur en 2021.

Et, finalement, comme vous le savez, notre commune prépare un investissement de taille qui aura des conséquences financières marquées sur notre ménage communal : c'est notre nouvelle école.

Ce sont là, les différents paramètres dont il a fallu tenir compte pour l'établissement de notre budget. Le premier jet tablait sur des investissements de près de CHF 1,5 Mio, soit le montant moyen annuel qui est investi par notre commune ces dernières années. Donc, à priori, rien d'exceptionnel. Par contre, cela aurait provoqué un déficit trop important au vu des différents paramètres évoqués précédemment.

Alors, il a fallu faire des choix, supprimer certains investissements et limiter d'autres dépenses de fonctionnement, chaque conseiller communal tranchant dans son propre dicastère pour arriver à la situation qui vous est présentée ce soir. Le budget de fonctionnement que l'on va passer en revue n'est pas vraiment équilibré puisqu'il se solde par un déficit prévu de près de CHF 228'000, soit à CHF 29'000 près, le même déficit que l'an dernier. Quant aux investissements, ils se chiffrent finalement à CHF 878'000.

Alors c'est vrai que cela n'est pas idéal puisqu'on recherche plutôt l'équilibre budgétaire, mais ce n'est de loin pas dramatique non plus, vu les importantes réserves accumulées ces dernières années. Quels sont les éléments clés de ce budget 2021 ? Tout d'abord au niveau des recettes : pour la 1^{ère} fois depuis bien des années, les recettes fiscales de manière globale sont en baisse de près de CHF 100'000 pour les raisons déjà évoquées.

Quant aux charges, elles prennent l'ascenseur. Il y a d'abord les coûts liés aux investissements qui vous seront présentés tout à l'heure : entre les intérêts et les amortissements obligatoires, c'est un montant de CHF 71'000 à supporter. Ensuite, ce sont les charges liées qui sont en augmentation, notamment dans le domaine de la santé, soit CHF 70'000 supplémentaires. Pour terminer : les salaires qui progressent de CHF 160'000, entre allocations et paliers supplémentaires.

Ce sont là les principales tendances qui ont influencé notre budget de fonctionnement 2021.

M. Eric L'Eplattenier passe en revue le budget de fonctionnement 2021.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 14'861'070.00
Total des produits	: Fr. 14'633'039.00
Excédent de charges	: Fr. 228'031.00

M. Thierry Ackermann s'étonne de ne pas voir de montant relatif à la nouvelle loi sur les finances cantonales.

M. Eric L'Eplattenier répond qu'effectivement il n'y a pas de montant de prévu à ce sujet car à ce stade, un travail a déjà été fait, des séances ont déjà eu lieu. Il ressort que la réévaluation du patrimoine sera certainement plus simple que prévu.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour son rapport.

2.2. Présentation du budget des investissements

M. Le Syndic informe l'assemblée que le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de chaque objet. Le Conseil communal estime que l'assemblée doit connaître l'avis de la commission financière avant l'ouverture des discussions. Un contrôle dans la loi sur les communes indique que c'est bien cette procédure qui doit être suivie.

2.2.1 Administration scolaire – canapé forestier

M. Le Syndic passe la parole à Mme Martine Halter pour la présentation de cet objet.

Mme Martine Halter explique à l'assemblée le fonctionnement d'un canapé forestier.

Un canapé forestier est une cabane circulaire faite de branchages empilés entre des pieux plantés en cercles (photo).

Il n'y a pas de toit. En cas de mauvais temps, une corde est tendue entre deux arbres au-dessus de la cabane et une bâche est tirée. Au centre du canapé il y a un foyer, qui permet de cuisiner et de se réchauffer. A l'intérieur, des rondins de bois servent d'assise.

Nous avons la chance d'avoir plusieurs enseignantes du cercle Le Mouret qui ont suivi la formation d'école à la forêt. Ces enseignantes ont été convaincues par les bienfaits des apprentissages en nature. Les objectifs du Plan d'Etudes Romand que nous devons atteindre sont tout à fait réalisables sur le terrain. Aller au canapé forestier c'est aller à l'école à ciel ouvert.

Nous vous proposons donc d'installer un canapé forestier, sur le terrain communal, au fond du Fréty, derrière la ferme de la famille Chardonnens, à côté du sentier du tour du Mouret.

Ce montant de Fr. 10'000.—comprend :

- Aménagement du sol
- Création du canapé
- Pose de toilettes sèches
- Achat d'une caisse pour entreposer du matériel pour les écoles
- Achat d'une bâche et divers petits matériels

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr.	10'000.00
-------------	-----	-----------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr.	1'500.00
Intérêts	Fr.	100.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Canapé forestier ».

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.2

2.2.2 Centre sportif – pose d'un grillage au centre sportif

M. Le Syndic informe l'assemblée que la commune souhaite installer un grillage le long du centre sportif, côté Est, entre sa parcelle RF 1176, centre sportif, et la parcelle RF 1178, propriété de M. Jean Brodard.

Comme dans beaucoup de domaines, nous constatons que la société évolue et qu'elle devient moins respectueuse envers la propriété d'autrui. Généralement, installer une clôture est un bon moyen de délimiter une propriété, c'est très efficace pour empêcher d'empiéter sur celle d'autrui.

Nous constatons, surtout depuis la mise en place des gradins, que des visiteurs empiètent sur le terrain de notre voisin. L'herbe et le foin sont ainsi piétinés et nous déplorons cet état de fait.

Nous constatons également que des personnes ayant parké leur voiture le long de la route d'Oberried traversent la propriété du voisin afin de se rendre plus rapidement au terrain de foot, aux infrastructures sportives ou à une manifestation. Là aussi le fourrage est pillé et souillé.

Actuellement il y a bien une simple clôture avec des piquets et un fil de fer, mais cette clôture est démolie. Nous nous rendons compte qu'elle ne correspond plus comme je l'ai dit au comportement actuel de notre société. Le respect du bien d'autrui a bien changé, quoi de plus normal que de penser que chacun reste chez soi et sur son territoire.

Les visiteurs du centre sportif entrent par l'entrée principale extérieure et restent durant la manifestation dans cette enceinte. L'espace y est grandiose, tant par les différents aménagements sportifs, la place à disposition, le couvert extérieur, la buvette du FC, les gradins. Nous sommes fiers de cette infrastructure que nous avons à disposition.

D'autre part, des déchets ont été retrouvés dans le champ. Cette situation devient critique lorsque ces déchets finissent dans le pré donnant du fourrage pour les animaux : d'une part, les déchets restent souvent dissimulés dans l'herbe haute et d'autre part, la récolte des fourrages est aujourd'hui mécanisée. Cela veut dire qu'une machine fauche et hache l'herbe qui sera ensuite conservée pour l'hiver. Les corps étranglés solides, comme les canettes en aluminium ou les bouteilles en plastiques, mais aussi des objets métalliques perdus ou abandonnés, sont broyés en petit morceaux acérés. Ces véritables lames de rasoir peuvent être fatales pour les animaux qui les ingurgitent. Les animaux souffrent de lésions internes, d'infections et de douleurs. Ils cessent de manger, maigrissent et peuvent, au pire, trouver la mort. Des corps étrangers solides et rigides peuvent en outre endommager les machines, leur réparation engendrant aussi des coûts importants.

La dépense prévue de Fr. 26'216.- consiste à la pose d'une clôture de 2 mètres de haut à grillage galvanisé simple torsion, depuis l'abri à vélo jusqu'au fond du terrain d'entraînement, sur une longueur de 271 mètres.

D'entente avec le FC Haute-Sarine, une ou deux portes, passage d'homme, seront posées au cas où un ballon passerait au-dessus du grillage.

Dans l'esprit de maintenir une bonne entente avec notre voisin et afin de dissiper tous malentendus futurs liés à des risques sanitaires, le Conseil communal vous recommande cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 26'216.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 3'932.00

Intérêts Fr. 262.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « pose d'un grillage au centre sportif »

M. Claude Brodard demande la hauteur du grillage qui sera installé et aimerait savoir si des discussions ont eu lieu avec le propriétaire sur la vente d'une partie de son terrain.

M. Le Syndic répond qu'il s'agit d'un grillage d'une hauteur de 2 m qui sera installée. Des discussions ont eu lieu, mais le propriétaire ne souhaite pas vendre une partie de son terrain.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.3

2.2.3 Centre sportif – remplacement du rideau de séparation

M. Le Syndic passe la parole à M. Armand Dousse pour la présentation de cet objet.

M. Armand Dousse informe l'assemblée communale que le rideau en service est à disposition depuis 1982. En principe, la durée de vie est fixée de 25 à 30 ans. Il a donc 38 ans d'âge. Le remplacement a déjà fait l'objet de discussions lors des préparatifs de précédents budgets. Le conseil avait renoncé car il y avait d'autres priorités.

Depuis 5 à 6 ans nous rencontrons des problèmes récurrents au niveau du pliage, le tissu étant beaucoup trop rigide en raison justement de la vieillesse du rideau. La barre où repose le rideau de l'enroulement est pliée. S'agissant de la sécurité, il y a un interrupteur qui se trouve sur le moteur à 8 m de hauteur. Il faut donc faire usage d'une échelle lorsque le moteur est en panne. Cela ne me semble plus être autorisé au niveau de la sécurité.

A défaut du remplacement du rideau, il est utile de rappeler les réalisations effectuées depuis la construction des halles, à savoir :

- Travaux sur le parquet ;
- Isolation de la paroi, sous les fenêtres côté stationnement, voitures et bicyclettes ;
- Révision et conformité de tous les engins d'athlétisme ;
- Remplacement de tout le dispositif d'éclairage ;
- Isolation des façades depuis l'intérieur, etc...

Il faut aussi préciser que nous disposons maintenant de mobilier, tables, chaises et bancs à même de satisfaire pour l'organisation de manifestations diverses dans les halles et des fêtes sous le couvert.

Durant ces dernières années, pour la maintenance du rideau, il a fallu faire appel à plusieurs reprises à des entreprises. Le rideau proposé aura une hauteur dans le vide de 7.80 m et une longueur totale de 27.40 m. La sécurité du moteur sera installée à hauteur d'homme et non pas à 8m

Tenant compte de la situation concernant le rideau et également de la partie mécanique, le Conseil communal vous propose de le remplacer et vous invite à accepter cette dépense d'investissement de CHF 42'000.-

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 42'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 6'300.00

Intérêts Fr. 420.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « remplacement du rideau de séparation»

2.2.4 Routes – aménagement mobilité douce, centre sportif-quartier le Pafuet

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

2.2.5 Routes – réparation du chemin de Bonchera Montévraz

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation de cet objet

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que ce chemin, construit en 1990, est actuellement en mauvais état : banquettes détériorées, fissures et affaissements, végétation poussant à travers le bitume.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à une réparation complète de ce tronçon

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 107'500.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 4'300.00

Intérêts Fr. 1'075.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « réparation du chemin de Bonchera Montévraz»

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.6

2.2.6 Routes – inventaires des routes AF

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation de cet objet.

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que l'étape 2 de rénovation de routes d'amélioration foncière est terminée. La réfection de ces chemins agricoles a bénéficié des subventions fédérales (30%) et cantonales (27%) en vertu des législations fédérale et cantonale sur les améliorations foncières.

La confédération étant favorable à une étape supplémentaire, le Conseil communal propose d'élaborer un inventaire des chemins agricoles susceptibles d'être remis en état. Il s'agit d'analyser les constructions routières concernées, d'en déterminer les tracés et l'état, d'établir l'urgence des mesures d'entretien ou de restauration.

Toutes ces informations récoltées sont précieuses et nécessaires pour l'établissement des priorités des futures mesures de constructions et serviront de base pour un futur projet de subvention.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 20'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 3'000.00

Intérêts Fr. 200.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « inventaires des routes AF »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.7

2.2.7 Routes – crédit d'étude pour la réfection de la route de Montécu

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation de cet objet.

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que la route de Montécu date des années 1970. Elle a beaucoup souffert au fil des ans. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut songer à sa réfection.

D'une longueur de 1'270 m, le tronçon est assez complexe dans son tracé. Aussi, cette future réfection nécessite au préalable des investigations précises afin d'établir au plus juste le montant nécessaire aux travaux et d'éviter par là-même des emprises et des imprévus. Le Conseil communal propose de mandater un bureau qui procédera à toutes les analyses, curage et passage vidéo, sondages divers, état du coffre et du revêtement existant, essais de portance.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 35'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements	Fr.	5'250.00
Intérêts	Fr.	350.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « crédit d'étude pour la réfection de la route de Montécu »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.8

2.2.8 Edilité – remplacement de la chargeuse

M. Le Syndic informe l'assemblée qu'actuellement, le chariot de travail, appelé aussi « trax », a été immatriculé en 1994, ce véhicule a donc 26 ans. Il est utilisé pour les travaux suivants :

- Charger du gravier, de la terre, des copeaux sur un véhicule
- Charger les palox de piquets à neige, les barrières à neige
- Déplacer les palettes de sel, engrais, matériaux divers
- Charger les machines de travail
- Tirer les souches hors des cours d'eau
- Mettre en place les vasques de fleurs au candélabre
- Enlever les tas de neige à certains endroits
- Charger les tas de branches

Ce véhicule nécessite des frais d'entretien au niveau du système de freinage, du système hydraulique (changement des conduites devenues poreuses) ainsi que de fuites d'huile au niveau du moteur. De plus, la cabine, complètement rouillée nécessite des travaux de carrosserie.

L'acquisition de cette nouvelle chargeuse, dernière génération, est une machine dont on ne peut plus s'en passer. Chaque intervention sur un chantier devient encore plus productive. La rentabilité compte aujourd'hui parmi les points les plus importants, c'est une qualité que cette chargeuse sur pneus peut apporter.

Plus la machine est rapide et maniable, plus la performance sur le chantier s'améliore. La rentabilité de ces chargeuses est atteinte grâce à des solutions techniques sophistiquées, une hauteur de levage optimisée, des forces d'arrachement puissantes, une stabilité accrue, un système de changement rapide et performant des divers équipements.

Le modèle proposé est respectueux de l'environnement, il est équipé d'une technologie moteur conforme aux toutes dernières normes en vigueur en matière d'émission de gaz d'échappement.

Principaux avantages de cette nouvelle chargeuse télescopique :

- Force de levage exceptionnel
- Environnement de travail agréable et confortable
- Capacité tout-terrain exceptionnel
- Extrêmement maniable et polyvalent
- Visibilité parfaite
- Système de propulsion innovant grâce à une boîte de vitesse hydrostatique continue

Le Conseil communal estime qu'il n'est plus opportun d'investir des frais supplémentaires sur notre actuel véhicule de 26 ans, il souhaite faciliter le travail de l'équipe de l'édilité grâce à l'acquisition d'une nouvelle chargeuse beaucoup plus polyvalente, fonctionnelle, avec un confort élevé au travail ainsi que d'excellents standards de sécurité.

Il vous demande d'accepter la dépense de Fr. 70'000.-

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 70'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 10'500.00

Intérêts Fr. 700.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « remplacement de la chargeuse »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.9

2.2.9 Eau potable – remplacement conduite eau potable Le Misely, Essert

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet

M. Denis Murith informe l'assemblée que le collecteur alimentant Essert en eau potable, est sous-dimensionné et la problématique de pression est ressentie surtout dans le secteur du quartier Le Brand. Ce quartier est souvent confronté à des diminutions de pression voire même des coupures d'alimentation. De plus la défense incendie est limitée, bien que conforme.

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du secteur Le Misely, dont vous avez accepté les crédits en décembre 2019, il est apparu opportun au Conseil communal, de remplacer dans le secteur concerné le collecteur d'eau potable. Ceci afin de limiter les coûts globaux en coordonnant :

- mise en séparatif et remplacement du collecteur d'eau potable existant d'un diamètre 100 mm par un collecteur de 125 mm. Ce collecteur est d'un âge certain et il est vraiment judicieux de profiter de ces travaux pour son remplacement.
- On profite aussi d'englober le remplacement de l'hydrant qui aussi vieillissante.

Ce remplacement de collecteur d'eau potable est en conformité au PIEP communal et donc dans le projet global et futur de gestion du réseau d'alimentation en eau de notre commune.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 40'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 1'600.00

Intérêts Fr. 400.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « remplacement conduite eau potable Le Misely, Essert »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.10

2.2.10 Epuration – crédit d'étude infrastructures souterraines et mise en séparatif, centre du village de Bonnefontaine

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet

M. Denis Murith informe l'assemblée qu'en vue du réaménagement de la zone centre village de Bonnefontaine (création d'une zone 30), le Conseil veut analyser l'infrastructure souterraine dans ce secteur. Il est important de coordonner la partie route et ses aménagements avec la partie moins visible qui est l'épuration.

Cette étude d'un montant de Fr. 40'000.- basée sur un rapport du bureau RIBI SA de Fribourg (mandataire communal pour notre PGEE) est une partie obligatoire du projet global et final, afin de déterminer les coûts exacts pour la mise en séparatif et entretien du réseau d'évacuation des eaux (eaux claires et usées). Il est totalement inutile de modifier la route si les infrastructures souterraines ne sont pas en bon état ou ne répondent pas aux normes usuelles de séparatif.

Le projet final avec les coûts de réalisation, vous sera présenté en même temps que le projet de création d'une zone 30 dans le secteur concerné. Cette étude permettra d'avoir un coût précis et réaliste et nous fera gagner un temps précieux pour la réalisation finale.

Cette étude fait partie intégrante du projet global, elle en est la 1ère phase, en vue de la réalisation du projet définitif, et est donc indispensable.

Descriptif :

Dans le cadre de l'aménagement d'une zone 30 km/h dans le centre de Bonnefontaine, des inspections par caméra ont été réalisées par l'entreprise Hubert Etter et Fils SA en octobre 2020, afin de déterminer l'état des canalisations sous le secteur concerné.

Synthèse du bureau RIBI :

Dans les 2 secteurs, les collecteurs sont en mauvais état, et seul un projet complet déterminera les actions à apporter pour obtenir un réseau d'épuration fonctionnel et durable.

Je vous fais grâce des détails, de plus amples informations sont disponibles sur le site de la commune.

Pour avoir un dossier complet, les phases de cette étude sont :

- Avant-projet
- Projet de l'ouvrage
- Procédure de demande d'autorisation
- Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudications
- Devis définitifs des travaux
- Contrôle de l'état du séparatif de 10 bâtiments

Cette étude permettra de concevoir un projet final réaliste, avec des coûts précis et complets, en relation avec le réaménagement routier et piétonnier de ce secteur.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 40'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 6'000.00

Intérêts Fr. 400.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « crédit d'étude infrastructures souterraines et mise en séparatif, centre du village de Bonnefontaine»

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote le **budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 228'031.00 lequel est **accepté** à l'unanimité

Puis, c'est au tour des investissements :

2.2.1 Administration scolaire – canapé forestier

Le montant de Fr. 10'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.2 Centre sportif – pose d'un grillage au centre sportif

Le montant de Fr. 26'216.00 est accepté à la majorité : 29 oui contre 6 non

2.2.3 Centre sportif – remplacement du rideau de séparation

Le montant de Fr. 42'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.4 Routes – aménagement mobilité douce, centre sportif-quartier le Pafuet

2.2.5 Routes – réfection du chemin de Bonchera Montévraz

Le montant de Fr. 107'500.00 est accepté à l'unanimité

2.2.6 Routes – inventaires des routes AF

Le montant de Fr. 20'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.7 Routes – crédit d'étude pour la réfection de la route de Montécu

Le montant de Fr. 35'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.8 Edilité – remplacement de la chargeuse

Le montant de Fr. 70'000.000 est accepté à l'unanimité

2.2.9 Eau potable – remplacement conduite eau potable Le Misely, Essert

Le montant de Fr. 40'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.10 Epuration – crédit d'étude infrastructures souterraines et mise en séparatif, centre du village de Bonnefontaine

Le montant de Fr. 40'000.00 est accepté à l'unanimité

Le budget des investissements 2021 est accepté. **M. Le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Reprise du collecteur eaux usées du Garage Kolly au domaine communal

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de ce point.

Dans le cadre de la mise à l'enquête de la station de pompage pour la mise en séparatif du secteur « Le Misely » il s'est posé la question du raccordement de cette station au réseau communal d'épuration. Où se raccorder ? Avec l'aide du bureau RIBI la solution la plus judicieuse et la plus avantageuse était de se greffer à l'arrière du garage Kolly sur le collecteur existant.

Petit problème...ce collecteur a été construit et financé par M. Germain Kolly dans le cadre de la construction de son entreprise et de son développement. Ce collecteur est donc privé.

Nous avons donc pris contact avec M. Kolly, avant la mise à l'enquête pour avoir son avis et surtout son accord. Accord qu'il nous a donné à la condition de la libération de la taxe unique de raccordement de son immeuble d'habitation privée. Ce montant a été calculé et s'élève à Fr. 4'500.--. Cet immeuble qui sera raccordé en séparatif lors de la réalisation des travaux de construction de la station de pompage et remplacement du collecteur d'eau potable.

Petit rappel : Cette station, dont le crédit a déjà été accepté, servira à la mise en séparatif et évacuation des eaux usées de plusieurs bâtiments du secteur et ainsi que dans le futur une parti du quartier Le Brand à Essert.

La commune a l'obligation légale de construire et financer les équipements nécessaires à l'épuration dès que plusieurs bâtiments sont raccordés ou raccordables. Au lieu de construire un nouveau collecteur, le Conseil a donc pris l'option de reprendre ce collecteur et de l'intégrer aux infrastructures communales. Cette solution nous évite de dépenser plusieurs milliers de francs supplémentaires et de faire quelques économies appréciables en ces périodes difficiles.

Par mesures de précautions, par égard à la communauté, et surtout avant de prendre la décision finale, nous avons fait effectuer une inspection caméra du collecteur incriminé. Le verdict confirme le bon état de celui-ci, et la validation de notre option reprise a été confirmée.

C'est pourquoi le Conseil vous demande de bien vouloir accepter de reprendre ce collecteur comme bien communal à la condition financière énumérée précédemment, et de l'intégrer dans notre réseau.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic met au vote la reprise du collecteur eaux usées du Garage Kolly au domaine communal, laquelle est acceptée à l'unanimité

Tractanda No 4 - Modifications de l'article 30 des statuts du Réseau Santé Sarine

M. Le Syndic passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation de ce point.

Mme Gisèle Marthe informe l'assemblée qu'actuellement le Réseau Santé Sarine dispose d'une limite d'endettement pour les investissements de Fr. 30 mio.

1. Préambule

Le Réseau Santé de la Sarine devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement, qui sont notamment :

- La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS)

- la rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS)
- la construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS)
- La reprise de l'activité de la Rose d'automne par le Réseau Santé Sarine, intégrant l'achat du bâtiment et du terrain

2. La rénovation et l'agrandissement du bâtiment du Home médicalisé de la Sarine (HMS)

2.1. Nécessité de rénover et d'agrandir le bâtiment du HMS

Le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine a été construit en 1984. Il a donc maintenant 35 ans, si bien qu'il nécessite des rénovations. En cas de rachat du Foyer de la Rose d'automne par le Réseau Santé Sarine, le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine devra être agrandi afin de pouvoir accueillir les 32 lits reconnus du Foyer de la Rose d'automne. Au vu de l'ancienneté du bâtiment du Foyer de la Rose d'automne, celui-ci nécessiterait, lui aussi, une rénovation.

Afin d'éviter de procéder à la rénovation des deux établissements (Home Médicalisé de la Sarine et Foyer de la Rose d'automne), il est prévu de les regrouper sur un seul site. Ce qui permettrait également de réaliser des économies pour la rénovation et pour l'exploitation future.

2.2 Coût de la construction maximum admissible

L'avenant au règlement du 1er janvier 2014 pour la subvention des établissements médico-sociaux du district de la Sarine définit les lignes directrices du Réseau Santé de la Sarine. L'annexe 1 dudit avenant fixe le coût de la construction maximum admissible. Le Home Médicalisé de la Sarine est actuellement doté de 110 lits. Avec l'éventuel accueil des résidents du Foyer de la Rose d'automne (32 lits reconnus), il compterait 142 lits. Le coût de la construction maximum admissible pour un nouveau bâtiment et une rénovation, valeur avril 2019, est de CHF 290'150.- par lit, soit un total de CHF 41'201'259.- pour 142 lits. De ce montant, il faut déduire le solde des investissements lié à l'agrandissement de 2008, soit Fr. 6'000'000.--.

2.3 Coûts de construction additionnels

Étant donné que le Home Médicalisé de la Sarine sera rénové et agrandi, des coûts liés à l'ameublement et à la décoration selon le CFC 9 seront également nécessaires. Sur la base de l'expérience liée à la rénovation en cours de l'EMS du Manoir, qui a un devis de 2,5 mios pour 95 lits, le Réseau Santé Sarine estime ce montant de l'ordre de 3,6 mios pour le Home Médicalisé de la Sarine pour 142 lits.

3 La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS)

Tout comme le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine, les bâtiments du Service d'ambulance de la Sarine nécessitent également d'être rénovés et agrandis. Selon les premières estimations effectuées, le montant pour ce bâtiment est de l'ordre de 5 mios.

4 La construction ou l'inclusion de surfaces administratives additionnelles dans le bâtiment du HMS pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS)

Afin de pouvoir bénéficier d'une meilleure dynamique de collaboration et d'éviter les difficultés liées au travail à distance, il y aura lieu de construire ou d'inclure des surfaces administratives additionnelles dans le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine pour abriter les bureaux du personnel administratif du Réseau Santé de la Sarine (Direction, Service des ressources humaines, Service des finances et comptabilité, les secteurs informatique, juridique ainsi que maintenance et

véhicules). Le RSS profitera de cette opportunité pour regrouper également les services transverses, soit, le Centre de coordination, les ergothérapeutes et le personnel administratif du Service d'aide et de soins à domicile (SASDS).

Selon les premières estimations effectuées, le montant pour construire ces surfaces administratives additionnelles est de l'ordre de 5 mios.

5 L'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le Réseau Santé de la Sarine

L'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne permettrait de maintenir et de disposer pour le Réseau Santé de la Sarine d'un bâtiment pouvant accueillir 32 résidents.

En tenant compte des amortissements pour les années 2021 à 2023, la valeur du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne au 31.12.2023 serait de CHF 3'812'300.--.

6 Résumé coût :

En résumé, le total des investissements prévus ces prochaines années se montent à 59'900'000 millions

• Solde endettement à fin 2023	7.5 mios
• Valeur de la Rose d'automne	3.8 mios
• Rénovation du HMS	35.0 mios
• Meubles (CFC 9)	3.6 mios
• Surface administrative additionnelle	5.0 mios
• Rénovation du SAS	5.0 mios
Total	59.9 mios

Le Conseil communal du Mouret vous propose d'accepter la modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS).

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic** met au vote **la modification de l'article 30 des statuts du RSS (Réseau Santé Sarine)** qui est acceptée à la majorité. 1 non

Tractanda No 5 - Informations

Renouvellement des autorités communales pour la période 2021 – 2026

La date prévue pour l'élection des autorités communales est fixée au 7 mars 2021

L'assermentation des nouveaux élus aura lieu le samedi 24 avril 2021

Le dépôt des listes pour les candidats au Conseil communal est fixé au lundi 25 janvier à 12h précises.

Monsieur Jacques Wicht, vice-syndic ainsi que M. Armand Dousse ont annoncé qu'ils mettaient un terme à leur mandat.

Les autres membres de Conseil communal sont partants pour une nouvelle législature.

Projet d'école

Nous avons prévu convoquer une assemblée extraordinaire pour voter le crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment scolaire au mois de février de l'année prochaine. La pandémie a quelque peu retardé les travaux du bureau d'architecture ce printemps, la commission de bâtisse a pris connaissance du devis de construction en date du 17 novembre 2020.

Le Conseil communal a validé ce devis en date du 9 décembre dernier, il a apporté quelques modifications en ce qui concerne le calcul des intérêts intercalaires et l'ajout d'un montant pour le déplacement de collecteurs d'eaux.

Les mesures sanitaires actuelles nous empêchent d'organiser cette assemblée extraordinaire dans nos locaux. Actuellement, la place disponible dans ce centre, avec les mesures sanitaires imposées, nous permet d'accueillir au maximum 154 personnes.

Le Conseil communal estime une participation supérieure à 154 citoyens pour cette assemblée extraordinaire. Nous avons réfléchi à toutes solutions possibles, même à organiser cette assemblée en dehors de notre territoire, à Forum Fribourg par exemple.

Il est important que ce projet ne prenne pas de retard. Dans notre planning actuel il était prévu, après l'acceptation du crédit par l'assemblée communale, de déposer notre dossier à l'enquête au mois de mars et de débiter le chantier au mois de septembre ou octobre 2021.

Lors de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2020, nous avons décidé de reporter cette assemblée à la mi-avril. La forme sera définie selon les mesures sanitaires à venir.

Il est important pour le Conseil communal de se donner un minimum de temps pour la réflexion sur l'analyse financière de ce crédit pour notre commune et sur la proposition de la hausse du taux d'impôts que nous vous soumettrons.

Nous souhaitons également avoir suffisamment de temps pour partager ce projet avec notre commission financière.

Avez-vous des questions sur ces deux informations ?

Tractanda No 6 - Divers

M. Michel Clément demande le rôle de la commission financière. De plus, il regrette également la mauvaise information sur le site internet de la commune sur les objets qui sont traités ce soir.

M. Le Syndic répond que la commission financière traite uniquement les aspects financiers des projets.

Mme Christiane Castella-Schwarzen demande où en est la situation des homes sur le plateau du Mouret et plus précisément sur notre territoire. Elle estime qu'une home construit au centre du Mouret serait l'emplacement idéal.

M. Le Syndic répond qu'il y a le projet de home à La Tuilerie. La commune de Ferpicloz ne le défend pas, leur PAL n'est pas conforme à ce projet. Le Conseil communal a toujours soutenu ce projet notamment pour des raisons d'emplacement et de places de travail.

Un groupe de travail s'est constitué sur le Plateau du Mouret pour étudier les possibilités d'emplacement idéal d'un futur home. Après avoir recensé toutes les parcelles susceptibles pour la construction d'un home, deux bureaux d'étude spécialisés ont été mandaté. Le premier bureau a indiqué que l'ancienne Tuilerie de Ferpicloz était l'endroit idéal pour un home. Face au souci financier de la transformation de ce bâtiment, le deuxième bureau a recommandé une parcelle au centre du village d'Ependes.

Le conseil de fondation du home des Peupliers a, par la suite, proposé pour un agrandissement du home des Peupliers. M. Le Syndic précise que toutes les communes du Plateau ont signé un courrier

soutenant le projet d'agrandissement du home des Peupliers. M. Le Préfet a créé un groupe de travail à ce sujet dans lequel Mme Gisèle Marthe fait partie.

Mme Christiane Castella-Schwarzen se réjouit de cette nouvelle, mais s'inquiète de l'isolement de nos aînés. Il serait judicieux d'étudier la possibilité de trouver du terrain au centre du Mouret.

M. Georges Brulhart constate qu'il y a du terrain au centre du village derrière la poste. Le home serait bien placé à cet endroit.

M. Jean Dousse répond qu'il est propriétaire de 30'000 m² avec ses enfants et qu'ils sont d'accord d'entrer en discussion pour vendre du terrain pour la construction d'un home.

M. Le Syndic prend acte de cette information.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

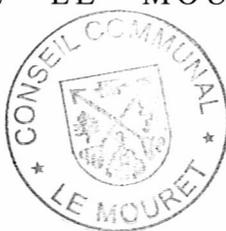
M. Le Syndic lève la séance à 21h30.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Laurent Tercier



Le Syndic :

Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière